

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 1^{er} avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 1^{er} avril à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Chaumontel, sous la présidence de Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 26/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 26/03/2025.

Présents : M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. TERRY Eric, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. NIRO Eric, M. FALLOT Frédéric, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BRICHE Etienne, M. DULMET Yves, M. WROBLEWSKI Didier, M. COLLOBER Ernest.

Non compté ni parmi les présents, ni parmi les votants : Monsieur KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO.

Suppléants : M. DULMET Yves (de M. FONTAINE Pascal), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. COLLOBER Ernest (de M. WHYTE Julien).

Excusés ayant donné procuration : M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles.

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. FONTAINE Pascal, M. WHYTE Julien, M. FABRE Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. BOUAFIA M'hamed, M. GUEDON Eric.

Absents : M. GAUBOUR Jacques, M. SOLER Patrick, M. DUFLOS Jérémy, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, Mme ODELIN. Annick, M. PINSON François, M. BOGERS Jean-Pierre

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. d'ALBOY Géraud.

A été nommée secrétaire : Mme BOCOBZA Sylvie

D1-04-2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M49 ;

Vu la maquette du Compte Financier Unique élaborée pour les SPIC (services publics industriels et commerciaux) ;

Vu les états I-A et I-B du Compte Financier Unique annexés à la présente délibération ;

Considérant que Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain SABATIER, Vice-président, pour le vote du Compte Financier Unique ;

Actués de réception en préfecture
095-200092054-20250401-CFU2024-BF
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

AS

EXPOSE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable public qui se substitue au Compte de Gestion et Compte Administratif, préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

Le CFU, géré en M 49, est décomposé de la façon suivante :

- **Partie I « Informations générales et synthétiques »** : présentation notamment des résultats cumulés (ordonnateur), du bilan synthétique et du résultat synthétique (comptable) ;
- **Partie II « Exécution budgétaire »** : présentation des prévisions et des exécutions par chapitre et article (vue d'ensemble (ordonnateur) et vue détaillée (comptable)) ;
- **Partie III « États financiers »** : présentation du bilan et du compte de résultat détaillés (comptable) ;
- **Partie IV « États annexés »** : présentation des annexes présentes dans l'ancien compte administratif (état de la dette, état du personnel, liste des subventions, etc. (ordonnateur)) ;
- **Partie V « Arrêté et signatures »** : signature dématérialisée du CFU par l'ordonnateur et le comptable.

De manière synthétique, le budget de l'exercice 2024 (prévisions et réalisations) se présente de la manière suivante :

- **INVESTISSEMENT :**

- Le résultat de l'exercice 2024, en investissement, est de - 770 557,64 € :

	Recettes	Dépenses	Solde (R-D)
Prévisions budgétaires 2024	6 775 270,45 €	6 775 270,45 €	
Recettes et dépenses réalisées en 2024	1 906 514,06 €	2 677 071,70 €	-770 557,64 €
Restes à réaliser de l'année 2024	881 805,29 €	955 108,14 €	-73 302,85 €

- Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024, en investissement, est de 830 880,31 € :

	Montant
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023	1 601 437,95 €
Résultat de l'exercice 2024	-770 557,64 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024	830 880,31 €

- Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024, en investissement, et incluant le solde des restes à réalisés à la clôture de l'exercice est de 757 577,46 € :

	Montant
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024	830 880,31 €
Solde des restes à réaliser 2024	-73 302,85 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 incluant les restes à réaliser	757 577,46 €

• **EXPLOITATION :**

- Le résultat de l'exercice 2024, en exploitation, est de 520 339.76 € :

	Recettes	Dépenses	Solde (R-D)
Prévisions budgétaires 2024	4 173 120,68 €	4 173 120,68 €	
Recettes et dépenses réalisées en 2024	1 745 151,68 €	1 224 811,92 €	520 339,76 €

- Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024, en exploitation, est de 2 627 131.24 € :

	Montant
001 - Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023	2 106 791,48 €
Résultat de l'exercice 2024	520 339,76 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024	2 627 131,24 €

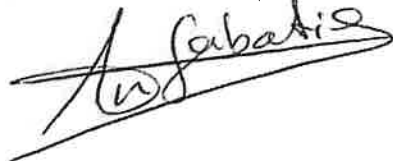
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ;
- ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état I-B du Compte Financier Unique 2024 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part de 2023 affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024 (Recettes – dépenses)	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	1 601 437.95 €	0,00 €	-770 557.64 €	830 880.31 €
Exploitation	2 106 791.48 €	0,00 €	520 339.76 €	2 627 131.24 €
Total	3 708 229.43 €	0,00 €	-250 217.88 €	3 458 011.55 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : le 04/04/2025

Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président du SIECCAO



Madame Sylvie BOCOBZA, Secrétaire de séance

